

2025/
Commune d'Epône - Arrêté N° 25/258
5-4 Délégation de fonctions

DIRECTION GENERALE N°25/258

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
POUR L'ANNEE 2025**

**ARRETE PORTANT DELEGATION TOTALE DE SES FONCTIONS A TITRE TEMPORAIRE A
L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS**

Le Maire d'Epône,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux Adjointes et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un Adjoint dans l'ordre des nominations.

Considérant son absence du 6 au 12 octobre 2025 inclus ;

Considérant que Madame Isabelle MARTIN est la première Adjointe dans l'ordre des nominations.

Considérant que Monsieur Jacques FASQUEL est le deuxième Adjoint dans l'ordre des nominations.

Considérant que Madame Béatrice DI PERNO est la troisième Adjointe dans l'ordre des nominations.

Considérant l'absence de Madame Isabelle MARTIN du 3 au 9 octobre 2025 inclus,

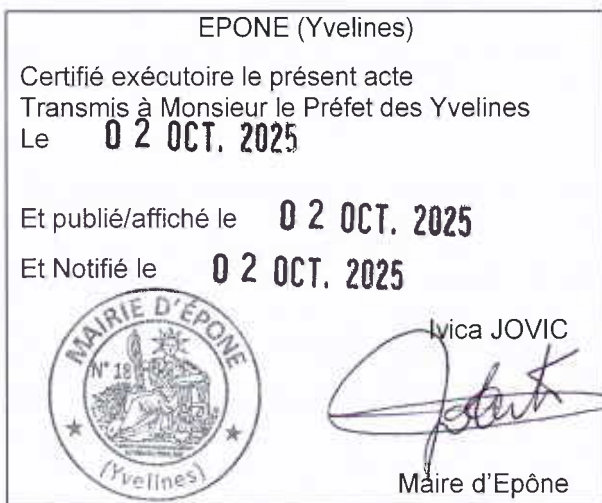
Considérant l'absence de Monsieur Jacques FASQUEL du 6 au 12 octobre 2025 inclus,

ARRETE

Article 1 : Madame Béatrice DI PERNO, 3ème Adjointe au Maire, est désignée pour remplacer le Maire d'Epône pour la période du 6 au 9 octobre 2025 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame Béatrice DI PERNO, 3ème Adjointe au Maire,
- La Préfecture des Yvelines.



Fait à Epône, le 2 octobre 2025

Ivica JOVIC



Maire d'Epône